

# « Il n'y a pas de clandestin dans le monde, c'est l'espace commun à toute l'humanité »

**M**anou Nabara Hamidou est sociologue de formation. En 2013, avec des camarades de l'université Abdou Moumouni de Niamey, il a créé l'ONG JMED (Jeunesse-Enfance-Migration-Développement) dont il est le président. Une structure à but non lucratif qui œuvre entre autres dans le domaine de la migration. Ce jeune nigérien de 32 ans, est marié et père de 2 enfants. Derrière sa silhouette replète et sa grande taille se cache un jeune travailleur prêt à aider ses semblables. Nous avons rencontré Manou Nabara à son bureau jeudi dernier et voici l'entretien qu'il nous a accordé ....



**L'Éclosion :** bonjour et merci de nous recevoir. Présentez-vous l'ONG JMED ?

**Manou Nabara Hamidou :** JMED est une ONG dont l'un des principaux domaines d'intervention est la migration. Cependant, nous intervenons aussi sur les questions liées à l'insertion et la participation de la jeunesse au développement et à la consolidation de la paix. On intervient dans 4 régions phares : Agadez, Tahoua, Zinder et Niamey. Mais on a souvent des projets qui incluent toutes les autres régions : Diffa, Maradi, Tillabéri et Dosso. Actuellement, nous avons 3 antennes régionales, 3 projets en cours d'exécution, un staff national et des agents sur le terrain.

**Votre ONG milite pour quel type de migration ?**

Nous militons pour les droits des migrants. Que les migrants soient en situation régulière ou irrégulière, ils ont des droits en tant qu'êtres humains. Nous faisons la promotion du respect des droits des migrants par toutes les composantes : par les forces de sécurité, par les communautés d'accueil, par les États. On est dans un contexte où les États veulent durcir le ton par rapport à la migration, veulent contrôler la migration, veulent empêcher les gens de rentrer dans leurs territoires ou d'en sortir et donc on travaille d'arrache-pied pour que les États acceptent les principes de la liberté de circulation comme droit humain.

**Quelle lecture faites-vous des qualificatifs de migration sûre, clandestine et irrégulière ?**

Alors, cette catégorisation est faite principalement au niveau de l'État. La première, c'est que, dans les principes des droits de l'homme, nous en tant que société civile, on refuse le terme « clandestin » sachant qu'on a à faire à des humains. C'est très discriminant. Mais on peut parler de migration irrégulière dans le sens où elle a été effectuée sans respect des règles en la matière. Tout ce qui ne respecte pas les règles est irrégulier. Si je dois me rendre au Burkina Faso, il me faut la carte d'identité et le carnet de vaccination : c'est une loi, c'est une règle que l'État a adoptée. Si je le fais sans ces papiers, j'ai fait une migration de manière irrégulière, mais nous refusons que cette personne soit qualifiée de « clandestin ». L'idée est de ne pas cacher le fait que c'est un être humain qui, quel qu'en soit la situation dans laquelle il se trouve, a des droits. Il n'y a pas de clandestin dans le monde, c'est l'espace commun à toute l'humanité, mais on peut bouger sans respecter les règles.

**Quelle lecture faites-vous de la lutte contre la migration au Niger depuis l'adoption de la loi 036-15 ?**

Le Niger est un espace de passage des migrants. C'est aussi un pays de départ où on a des nigériens qui sont en Côte-d'Ivoire, au Nigeria, mais également en Libye et en Algérie. Le problème, c'est qu'effec-

tivement la plupart de cette migration se fait de manière irrégulière. Ça fait longtemps que ce n'était pas une grande préoccupation pour l'État parce qu'elle ne représentait pas beaucoup d'enjeux. Mais depuis le sommet de la Valette en 2015, et bien avant, il y a des actions de l'Union européenne tendant à amener l'État du Niger à combattre cette forme de migration irrégulière sous prétexte que c'est principalement des personnes qui partent vers l'Europe. Prendre une décision sur la perception que ça part vers l'Europe est déjà erronée et comme nous l'avons toujours dit, ce n'est pas parce qu'on est faible face à l'Union européenne qu'il faut toujours suivre les règles dictées par l'Union européenne. Elle peut avoir ses propres intérêts sur la migration, le Niger peut en avoir d'autres qui peuvent ne pas être convergents et dans ce cas, il faudrait prendre le côté qui arrange le mieux le pays. Ce qu'on a constaté, c'était effectivement une exécution des ordres de l'Union européenne à la lettre sans pour autant dialoguer avec tous les acteurs pour trouver la bonne option qui arrangerait notre pays. Nous ne soutenons pas qu'il ait une migration irrégulière en violation de la loi mais même s'il faut la contrôler, il faudrait prendre en compte les droits de ces personnes-là.

Par exemple, sur le terrain, on pourchasse les migrants ou on les garde dans des commissariats, ce qui n'est pas normal, la loi dit qu'elle vise à combattre le trafic illicite des migrants. Le trafic illicite des migrants, ce sont les réseaux qui

prennent les personnes à partir du Niger pour les amener en Libye alors qu'ils n'ont pas les documents nécessaires donc, ils contournent les postes. La loi a pour objet de combattre cela et le deuxième objet de cette loi est de protéger les migrants qui sont victimes de ce trafic. Vous avez des migrants qui sont abandonnés régulièrement dans le désert, qui sont abusés, qui sont exploités par le passeur. Et l'idée, c'est de protéger ces personnes, de combattre ce transport illégal, donc en soi cet objectif, s'il est suivi à la lettre, ne cause pas de problème.

En plus, il y a une conséquence économique très grave à Agadez parce qu'il y a beaucoup de jeunes d'Agadez qui se retrouvaient dans ce transport dit « irrégulier » de migrants. Malheureusement, ils se sont retrouvés sans emploi. Il y a plus de 6000 personnes qui ont été recensées. Il y a beaucoup d'activités économiques à Agadez qui dépendaient de ces mouvements de migrants et aujourd'hui l'économie à Agadez en pâtie. C'est le lieu également d'appeler à la responsabilité de l'État pour gérer les conséquences de l'application de cette loi à Agadez et d'appuyer les autorités locales et la jeunesse d'Agadez à faire face aux conséquences de cette loi.

**Selon vous, qu'est-ce que le Niger a gagné dans l'adoption de cette mesure ?**

Le principal bénéfice, c'est la bonne coopération avec l'Union européenne. Le Niger est au-

aujourd'hui un partenaire privilégié de l'UE, il reçoit beaucoup d'appuis budgétaires, beaucoup de projets et programmes et de l'autre côté, les forces de sécurité reçoivent au moins des formations et des équipements pour contrôler les frontières. A part ça, je ne vois aucun autre bénéfice.

### **Selon vous est-ce que les migrants s'informent sur la migration avant de prendre la route ?**

Il y en a qui s'informe. Il y a ceux qui contactent des migrants qui sont déjà dans des pays, il y a ceux qui sont même contactés par des migrants qui sont déjà dans des pays pour leur dire de venir. Il y a une infime partie, ce n'est une statistique officielle mais à mon sens propre on peut avoir 20 à 25% des migrants qui s'informent avant de prendre la route. Mais une bonne partie n'est pas vraiment informée, en fait même s'il y a l'information ce n'est pas la bonne information. Ce sont des informations qui leur sont données pour les attirer à partir.

### **Pour une migration sûre, les candidats à la migration ont besoin d'informations, quels types d'informations mettez-vous à leur disposition ?**

Effectivement, l'essentiel des difficultés que les migrants rencontrent sont souvent liées au manque d'informations, au manque de connaissances des procédures, aux manques de connaissance de leurs droits, des mécanismes à suivre pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent. Au niveau de l'ONG JMED, nous avons des programmes et des activités dans le sens d'informer les migrants mais également les candidats à la migration. C'est quoi la migration ? Qu'est-ce qu'elle implique ? Qu'est-ce qui est nécessaire pour une migration sûre et dans la dignité ? Quels sont les principaux documents de voyage nécessaires ? Les documents d'identité nécessaires ? Qu'elles sont les lois qui régissent la migration au Niger ou

dans les pays où des personnes essaient de partir ? Ce sont ces types d'informations qui manquent, en général. Mais on a aussi des informations sur les droits et devoirs des migrants vis-à-vis des pays qui les accueillent.

### **Comment faites-vous pour passer le message ? Par quel canal ?**

Il y a déjà ce premier numéro de rencontre physique parce que nous avons à Niamey, Tahoua, Agadez et Zinder des points focaux, des animateurs de projet qui reçoivent régulièrement des migrants, qui font souvent des sorties dans les gares routières, dans les ghettos pour sensibiliser les migrants sur les principales informations à connaître pour une migration dans la dignité. On a des bureaux à Agadez et Tahoua où il est indiqué que les migrants peuvent contacter l'agent terrain ou peuvent se présenter au niveau de ces centres pour avoir des informations et, éventuellement, des orientations et au-delà, nous avons aussi des plateformes numériques des groupes WhatsApp et des Pages sur les réseaux sociaux comme Facebook etc.

On travaille avec les radios communautaires pour toucher le maximum de personnes possible. Aujourd'hui, le numérique a pris une place importante principalement dans la vie quotidienne des jeunes. C'est à travers ça que les migrants s'informent et, dans ce cadre, JMED travaille avec une organisation ouest-africaine Globale action form qui est ici même au Niger. On a en partenariat avec l'UNESCO Dakar qui fait un travail avec des artistes pour produire des éléments artistiques sur la migration. Il y a eu des groupes de rap, de Slam, de chant afro etc. qui ont produit des éléments qui ont été diffusés sur les réseaux sociaux. Parce que la culture aussi est un canal de transmission et aujourd'hui on a partagé ces choses-là dans les différents groupes WhatsApp.

### **Racontez-nous une ou deux anecdotes de migrant n'ayant**

### **pas d'information mais que vous avez pu aider ?**

Alors premièrement, c'est un migrant qui est arrivé à Agadez. Dans sa tête, à partir d'Agadez on peut même marcher à pied pour rentrer en Libye. Il ne sait pas que d'Agadez à la frontière libyenne ça fait plus de 900 km, et que d'Agadez à Sabha qui est la première ville du sud de la Libye ça fait plus de 1000 km. Il ne sait pas que le parcours qu'il a fait peut-être moins important que le parcours qu'il doit commencer. Cette personne allait beaucoup souffrir si elle n'était pas informée du fait qu'à partir d'Agadez, il y a beaucoup de chemin qui reste à parcourir. Peut-être qu'elle va avoir des provisions erronées et finalement sa provision va finir même d'Agadez pour aller à Dirkou etc. Donc, cette personne a finalement compris et avait deux options sur la table : on lui a dit soit travailler encore à Agadez pour avoir plus d'argent avant de continuer ou alors travailler pour avoir de quoi rebrousser chemin ou carrément s'installer à Agadez comme zone d'accueil pour travailler et quand il va avoir de quoi subvenir à ses besoins rentrer chez lui.

Deuxièmement, ce sont les personnes qui partent vers l'Algérie, principalement des femmes et des enfants. Elles se mettent en tête qu'en Algérie les enfants sont un outil de recherche d'argent surtout dans la mendicité. Il y a des femmes qui peuvent venir avec 3 ou 4 enfants et entre temps elles ne savent pas qu'il y a la loi qui criminalise la traite des personnes parce que prendre un enfant pour aller l'exploiter dans la mendicité, la prostitution ou le travail, est appelé « traite de personne » et c'est puni par la loi.

### **Qu'est-ce qui vous a plus marquée en bien ou en mal depuis que vous avez commencé à travailler dans ce domaine ?**

La première bonne chose qui m'a le plus marqué, c'est en fait beaucoup de cas de migrants qu'on a vu qui sont allés à l'extérieur qui ont

aidé leurs familles à sortir de la pauvreté. Ils ont investi pour créer des emplois aux jeunes. J'ai vu à Tahoua beaucoup de cas où les migrants qui sont à l'extérieur s'associent pour financer la construction d'une classe ou pour acheter des matériels pour les centres de santé du village. C'est très agréable, c'est une grande contribution dans la mesure où les gens n'attendent pas forcément l'État. Ils ont pris l'initiative d'aller en migration chercher de l'argent, ils ont aidé leurs familles et au-delà leurs villages.

La chose la plus choquante, c'est en particulier l'exemple que je viens de donner : des femmes qui partent en Algérie avec des enfants pour les soumettre à la mendicité. Des enfants, qui doivent être éduqués mais qui ratent malheureusement cette occasion. Je me pose des questions sur leur avenir et ça me choque.

### **Quels conseils pouvez-vous donner aux migrants et aux candidats de la migration ?**

Le premier conseil, c'est de s'informer sur le pays qu'ils veulent visiter, sur les pays par lesquels ils doivent passer. Aujourd'hui, il y a des migrants qui ont des Smartphones, ils sont connectés, ils peuvent naviguer sur internet, chercher des informations sur le pays qu'ils veulent visiter et l'itinéraire réelle pour ne pas prendre de mauvaises décisions et s'informer même sur les opportunités économiques. J'ai vu un exemple d'un migrant qui me disait que quand ils partent en Libye, ils peuvent emprunter 100 ou 200 000 FCFA pour envoyer à Tchintabaraden dans leur village. Et quand les gens voient qu'à peine 10 jours, il a déjà envoyé 200 000 F, ça donne envie aux autres jeunes de partir. Ils se disent qu'il y a de l'argent à ramasser. Vous voyez non ....

**Monsieur le président, Merci !**

**Réalisée par : Rakia Adamou**

Cette interview a été réalisée dans le cadre du projet "Autonomiser les jeunes en Afrique à travers les médias et la communication" mis en œuvre par l'UNESCO dans 8 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, avec le soutien financier de l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS) à travers le Fondo Africa' du Ministère italien des Affaires étrangères et de la coopération internationale (MAECI)